



École Saint-Louis-de-Gonzague

2430, terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
www.csdm.qc.ca/slg

**École Saint-Louis-de-Gonzague,
annexe**

2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Rencontre extraordinaire du Conseil d'établissement
École Saint-Louis-de-Gonzague à Montréal,
Mercredi 1^{er} avril, 18h30, ZOOM et conférence téléphonique

Présents :

- **Marie-Élaine Benoît**, membre parent
- **Marie-Claude Bérubé**, représentante du personnel de soutien (SDG)
- **René Derooy**, représentant enseignant
- **Chloé Dominguez**, membre parent et vice-présidente
- **Monique Fournier**, membre parent et présidente
- **Mia Mauromati**, représentante enseignante
- **Jean-Robert Quevillon**, membre parent et vice-président
- **Nancy Côté**, représentante du personnel professionnel
- **Stéphanie Taillon**, membre parent
- **Julie Vaillancourt**, parent substitut
- **France Verbeke**, directrice

Absente : Roxanne Paquette, représentante enseignante

Invitées : Marie-Émilie Gagné, enseignante de 5^e année ; **Simone Gagné-Raynauld**, enseignante 5^e et 6^e année, **Annick Giard**, enseignante de 6^e année.

1 Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Désignation d'un(e) secrétaire
Mia Mauromati est désignée secrétaire.
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
Le quorum est respecté.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Stéphanie Taillon propose l'adoption de l'ordre du jour, Marie-Claude Bérubé appuie. Adopté à l'unanimité.

3 Proposition de l'équipe-école sur les modalités des projets pédagogiques particuliers – approbation

3.1 Questions et commentaires des parents recueillis sur SurveyMonkey

Les membres soulignent qu'une partie des parents ayant transmis leurs commentaires approuvaient la volonté de rétablir l'équilibre entre les groupes et la recherche d'équité, une autre partie soulevait des interrogations, notamment sur : les conditions de réussite pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage (p.ex, dyslexie-dysorthographe); les enfants qui ne seraient pas intéressés par le programme d'anglais ou qui sont bilingues; le choix de l'anglais intensif en 5e plutôt qu'en 6e année, notamment en lien avec les examens d'entrée au secondaire; et le moment choisi pour faire cette transition et ses impacts sur le groupe actuel de 5e année en anglais intensif.

3.2 Questions aux enseignantes de 5^e et 6^e année

Le CÉ a invité les enseignantes des matières académiques de 5e et 6e années à la rencontre pour répondre aux questions des membres parents du CÉ et aux questions et commentaires recueillis sur SurveyMonkey.

Les enseignantes rappellent leur contexte d'enseignement difficile qui perdure depuis des années et leur recherche avec les autres membres de l'équipe-école d'une formule plus équitable pour tous les élèves.

En résumé :

Pourquoi privilégier l'intensif en 5e année plutôt qu'en 6e année?

- Avec une 6^e année régulière, les élèves pourront bénéficier d'un maximum de temps pour se préparer pour les examens du ministère et on évite les impacts d'une pause de 7 mois entre l'anglais intensif et la partie académique avant l'entrée au secondaire, qui pourrait nuire aux apprentissages et aux habitudes de travail nécessaires à une bonne transition.

Pour les élèves en difficulté?

- Les recherches ont démontré que l'anglais intensif sur 5 mois était bénéfique pour les élèves en difficulté, qui développent d'autres compétences. L'enseignement de l'anglais intensif se base majoritairement sur la communication et l'échange. Les élèves acquièrent des outils transférables d'une langue à l'autre.

- Des classes hétérogènes sont préférables pour les élèves en difficulté.

Anglais intensif pour tous?

- On offre à tous les élèves la même opportunité d'acquérir une bonne base en anglais.
- Il y a certaines écoles qui offrent l'anglais intensif obligatoire pour tous, et ce, même dans les milieux défavorisés.

Les trois enseignantes du troisième cycle répondent aux questions des parents consultés et des membres du CÉ. Leurs réponses sont jugées très satisfaisantes et rassurent ces derniers.

3.3 Délibérations et vote

Stéphanie Taillon propose le vote sur la résolution que :

1. l'on MODIFIE le projet d'anglais intensif en l'offrant à tous les élèves de cinquième année (5 mois en anglais et 5 mois académique) ;

2. que l'on OFFRE le projet de sciences enrichies à tous en sixième année.

Marie-Claude Bérubé appuie.

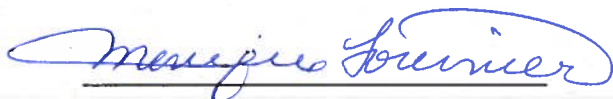
La résolution est approuvée à majorité. Les modalités des projets particuliers de science et d'anglais intensif seront donc modifiées pour l'année 2020-2021.

4 Grille-matière – approbation

René Derooy propose l'approbation de la grille-matière telle que présentée aux membres du CÉ, considérant qu'il sera précisé aux parents que les 2 heures de mathématiques et de français supplémentaires ajoutées en 6e sont directement appliquées au projet de sciences.

Stéphanie Taillon appuie. Approuvée à l'unanimité.

5 Levée de l'assemblée : 21h20



Monique Fournier
Présidente du CÉ



France Verbeke
Directrice

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (Loi 180, article 64)

